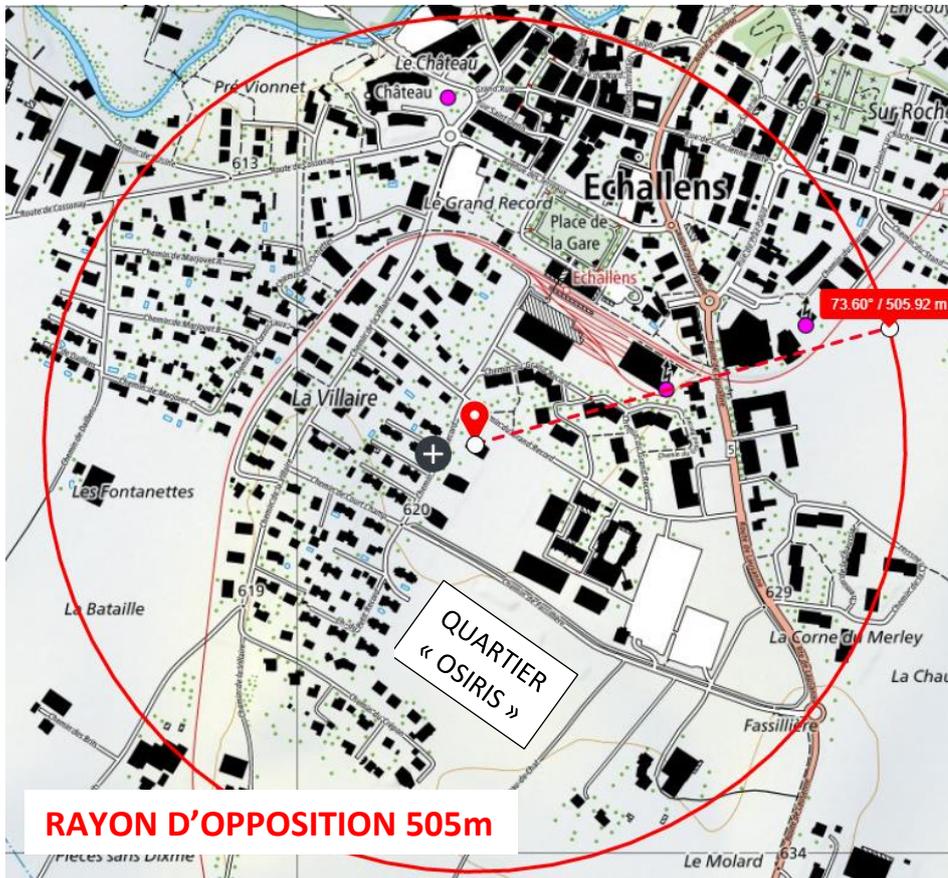




information importante aux habitants d'Echallens



**NOUVELLE ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE : Petit Record 1
sur le toit de l'immeuble, avec de la 5G en mode adaptatif**



**PUISSANCE TOTALE
OFFICIELLE 3040W**

**PUISSANCE TOTALE
RÉELLE SANS LE
« FACTEUR DE
CORRECTION » (K_{AA}) :**

8347W

**NON À CE
RAYONNEMENT
ENCORE AUGMENTÉ
EN ZONE HABITABLE !**

**➡ 4 ANTENNES dans
un rayon de ~400m !!**

QUEL EST LE PROBLÈME ?

- La **5G adaptative** utilise des **faisceaux directionnels avec des puissances plus élevées** pour atteindre des utilisateurs distants et permettre des débits très élevés. Ainsi, elle peut **rayonner à hauteur de 13.9V/m chez vous** grâce au « facteur de correction » artificiel. La limite officielle de 5V/m n'est respectée **qu'en moyenne sur 6 minutes**. **Maximum acceptable** selon le **Conseil de l'Europe, EUROPAEM, Baubiologie** : **0.2V/m**.
- De ce fait, **nos organismes seront soumis à des « pics » d'intensité brutaux et intenses**, associés à de **fortes variations d'intensité**, ce qui est **biologiquement mal toléré**.

Feuilles de signatures pour l'opposition collective : voir site web stop5g-echallens.ch. Merci de **bien vouloir vous inscrire** sur ce site, **c'est gratuit**, il y a **davantage d'infos**, et cela nous permettra de vous tenir au courant de l'évolution de ce dossier par e-mail.

**DÉLAI DE RETOUR DES SIGNATURES POUR L'OPPOSITION : 4 AVRIL 2025
à « Stop5G Echallens », au chemin du Grand Record 21**

Merci de participer à cette récolte ! **L'opposition collective peut aussi être signée dans certains commerces d'Echallens**, voir sur le site web stop5g-echallens.ch/opposition



**Opposition collective au projet de modification d'installations de communication mobile de : Sunrise GmbH
VO059-2 pour la technologie 3G, 4G et 5G adaptative**

infos, flyer, feuilles de signatures
www.stop5g-echallens.ch

Avis d'enquête publique N° CAMAC 236591

Adresse et lieu : Ch. Petit Record 1, 1040 ECHALLENS

Propriétaire : COMMUNE D'ECHALLENS / DDP : COOPÉRATIVE CITÉ DERRIÈRE

À RENVOYER À : [STOP5G ECHALLENS](#)
Grand Record 21 - 1040 ECHALLENS
URGENT ! DÉLAI MAXIMUM
JEUDI 3 AVRIL 2025

Coordonnées : **2538208 / 1165480** - N° Parcelle : 1969 - ECA 1804 - Délai d'opposition : **05/04/2025**

Habitants vivant à l'intérieur du rayon d'opposition de 505m (voir carte) – Travailleurs, écoliers : télécharger les feuilles de signatures sur le site web

Nom	Prénom	Adresse à Echallens	E-mail	Signature

NOTES, INFORMATIONS ET RÉFÉRENCES (voir infos détaillées sur le site www.stop5g-echallens.ch)

- **la 5G a de possibles conséquences sur notre santé** car ses **effets biologiques et sanitaires n'ont pas été vérifiés en utilisation réelle**. De nombreux témoignages attestent d'effets ressentis qui n'étaient pas présents avec les générations de téléphonie mobile précédentes. L'« **effet cocktail** » dû au **mélange des rayonnements** de la 3G, 4G, 5G, WiFi, etc n'a pas fait l'objet de tests scientifiques, non plus que la 5G en tant que telle en mode réel.
- **BERENIS**, le groupe d'experts mandaté par l'OFEV, a **reconnu** ([newsletter](#) janv. 2021) l'**existence d'effets biologiques** comme le **stress oxydatif** et des **aggravations de pathologies** existantes. **SWISSCOM** a également **reconnu les possibles dommages à l'ADN** dans son brevet n°[WO2004/075583](#).
- **Les puissances d'émissions maximales de la 5G sont déclarées de façon trompeuse** dans la fiche technique du fait de l'utilisation d'un « **facteur de correction** » (K_{AA}) qui **divise** dans le cas présent les puissances émises par **7.69**. On a ainsi des puissances réelles maximales de **3307W, 2495W, 2545W** aux azimuts 45°, 170° et 310° (au lieu de 940W, 800W, 1300W selon la fiche technique). **Le Tribunal Fédéral a statué qu'il est nécessaire d'indiquer le facteur de correction et les puissances maximales sur la fiche technique de mise à l'enquête, faute de quoi la mise à l'enquête n'est pas valable.** C'est précisément le cas de cette mise à l'enquête CAMAC 236591. [Références : Arrêts ATF 1C_506/2023, ATF 1C_414/2022, ATF 1C_310/2024]